

La statistique européenne, un champ d'action pour l'innovation

Cette conférence sur l'Eurobaromètre¹ est l'occasion de présenter brièvement la statistique européenne et d'apporter quelques suggestions pour qu'elle soit davantage au service des utilisateurs.

Les Pères fondateurs de ce qui est devenue aujourd'hui l'Union européenne ont voulu dès l'origine disposer d'une information statistique utile aux besoins de la construction de l'Europe. Un appareil statistique de qualité, c'est non seulement un outil au service de la démocratie, mais également une condition de bonne gouvernance. La Commission s'est dotée de deux outils qui ont chacun dans leur domaine mission de fournir des données chiffrées : Eurostat et l'Eurobaromètre.

Eurostat (la Direction européenne chargée de l'information statistique) travaille en liaison étroite avec les instituts nationaux de statistique (INS) qui, du fait du principe de subsidiarité, réalisent eux-mêmes leurs propres enquêtes selon les méthodes de leur choix. Cependant, ils se doivent de respecter les quinze principes énoncés dans le Code des bonnes pratiques de la statistique européenne². Eurostat intervient dans les domaines de compétence de la Commission ; il veille notamment à forger une culture statistique commune par des actions de formation des cadres des services nationaux de statistique, notamment de ceux des pays entrants. Avec le temps, Eurostat a vu s'étendre ses attributions en matière de contrôle, certains INS rechignant parfois à suivre les instructions européennes.

L'**Eurobaromètre** est un Service, de taille modeste, appartenant à la DG Communication de la Commission. Sa mission est d'organiser les conditions de réalisation et de diffusion d'une batterie d'enquêtes par sondage afin de permettre aux décideurs de prendre le pouls des citoyens sur les grandes questions agitées au sein de l'Union européenne. L'Eurobaromètre est chargé en particulier de rédiger le cahier des charges accompagnant l'appel d'offre devant sélectionner l'entreprise chargée de coordonner la conduite des opérations : élaboration du questionnaire et réalisation des enquêtes sur le terrain. Le dernier appel d'offre est revenu au groupe TNS (Opinion & Social). Celui-ci sous-traite les enquêtes auprès des instituts de sondages nationaux, en l'occurrence, souvent des filiales

¹ Conférence-débat de l'APR du 19 mai 2014 portant notamment sur les résultats comparés de l'Allemagne et de la France dans les enquêtes Eurobaromètre.

² <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/qualite/code.pdf>

nationales de la Sofres³. Le choix des questions posées se fait à l'initiative des Services de la Commission en lien avec des praticiens, souvent des universitaires. Depuis quelques années, le Parlement a intégré l'Eurobaromètre, ce qui lui permet de réaliser ses propres enquêtes selon une méthodologie commune.

Quelques remarques importantes

- 1) On ne doit jamais oublier de préciser les définitions et conventions retenues. En toute rigueur, tout chiffre, y compris celui de la population totale d'un pays, devrait être accompagné d'une note précisant le champ, la date et la méthode d'observation, les limites (proportion d'erreurs et intervalle de confiance si l'observation se fait par échantillon). Une difficulté majeure réside dans l'interprétation des résultats. *Comment faire parler les chiffres ?* S'agissant des enquêtes d'opinion, le libellé de la question est loin d'être neutre. Mais l'expérience des enquêtes préélectorales – dont les résultats sont soumis au verdict du scrutin – montre que les techniques ont progressé et que l'on peut, si l'on s'en donne les moyens, fournir des chiffres de qualité⁴. Les comparaisons internationales amènent à prendre en compte des incertitudes supplémentaires, liées à la langue et à la culture (la traduction des questions, objet de mille attentions, n'est jamais parfaite), mais aussi aux différences d'outils statistiques et de définitions. Les résultats diffusés tant par Eurostat que par l'Eurobaromètre n'échappent à ces difficultés redoutables. Malgré des définitions formellement semblables, que valent les comparaisons sur les taux de chômage ? que valent les comparaisons sur l'opinion à l'égard de la construction européenne ?
- 2) Une chose est de fabriquer des chiffres de qualité, une autre est de savoir les diffuser. Les champs d'investigation sont très vastes et les publics divers par leur attente (les décideurs de la Commission, les entreprises, les médias, les enseignants, le grand public, etc.). De toute évidence, il reste beaucoup à faire pour diffuser des séries cohérentes, fraîches, documentées comme le préconise le Code évoqué plus haut. Eurostat s'est longtemps enorgueilli à juste titre de son site. Mais il mériterait aujourd'hui d'être rénové en s'inspirant des meilleures réussites

³ Il est intéressant de noter que dans un pays comme la France, il n'y a pas d'organisme public chargé spécifiquement de réaliser des sondages d'opinion à la demande des gouvernants. Les enquêtes d'opinion utiles aux ministères sont commandées à des instituts de sondage privés, les spécifications des enquêtes relevant d'une discussion entre les commanditaires et les statisticiens des sociétés d'études. L'Etat n'intervient qu'à travers la CNIL (Informatique et libertés) et la Commission des sondages (pour les seules enquêtes ayant des liens directs avec les élections). Rappelons qu'un certain nombre de ministères disposent de leurs propres services statistiques ; ceux-ci traitent les documents produits par l'activité administrative.

⁴ On pourra consulter une analyse statistique des résultats des sondages diffusés dans les mois qui ont précédé les élections présidentielles de 2012 <http://www.apr-strasbourg.org/membre/2054/aubry-bernard/document/588.html>

nationales : les INS de la Suède, des Pays-Bas, de la Suisse⁵ ont fait de gros efforts dans la diffusion de leurs propres statistiques.

Parmi les initiatives faciles à mettre en œuvre et qui seraient appréciées, figure la diffusion systématique de données correspondant à des territoires transfrontaliers du type eurorégions (tels que le Rhin supérieur⁶), surtout s'ils sont en partie constitués d'un ensemble d'éléments minuscules (on sait que, dans le Palatinat, les limites du territoire découpent certains Kreise, ce qui rend très difficile l'agrégation des données). S'il faut effectuer des estimations par application de clés de répartition (par exemple pour le PIB), il serait bon que ces clés soient fixées par Eurostat.

- 3) S'agissant de l'Eurobaromètre, les difficultés d'accès aux données sont plus grandes encore. A la suite de chaque enquête, l'EB met en ligne de volumineux rapports (souvent de plus de 150 pages) qu'il faut télécharger puis imprimer avant d'en retranscrire les données sur son propre ordinateur. La déclinaison des résultats par catégorie de population n'est possible que pour l'ensemble de UE28. On peut certes se procurer un CD regroupant une masse de données individuelles autorisant d'immenses possibilités d'investigation, mais on n'y arrive qu'au prix d'un travail préalable pénible. Au demeurant les enquêtes les plus récentes ne sont pas intégrées dans les dernières versions du CD, ce qui prive le lecteur des informations les plus fraîches - celles qui, précisément, sont les plus attendues.

Créer des bases de données européennes harmonisées

La notion d'*open data* - les chiffres de la statistique publique, produits avec l'argent public, doivent être accessibles à tous les citoyens - est maintenant bien ancrée dans les mœurs. Mais le plus difficile reste à faire : mettre à disposition du plus grand nombre des chiffres sûrs, bien documentés - avec mise en garde sur les résultats anormaux et sur les pièges de l'interprétation.

L'Europe pourrait ainsi montrer ce qu'elle est capable de faire en matière d'innovation en proposant une diffusion exemplaire des données d'Eurostat et de l'Eurobaromètre.

Nombre de chercheurs et de spécialistes de l'aménagement du territoire exploitent les données de la statistique publique. Pour le chercheur, comme pour l'explorateur, la découverte est un plaisir. Mais découvrir ce qui existe déjà ! Ce peut être un plaisir pour celui qui s'ennuie, à la manière du cruciverbiste pour qui remplir des grilles est un passe-temps agréable. On peut légitimement penser que les chercheurs, surtout en période de

⁵ Pour la Suède : http://www.scb.se/en_/Finding-statistics/Statistics-by-subject-area/Population/Population-composition/Population-statistics/Aktuell-Pong/25795/
pour les Pays-Bas : <http://www.cbs.nl/en-GB/menu/cijfers/statline/zelf-tabellen-maken/default.htm>
pour la Suisse : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/onlinedb/statab.html>

⁶ On trouvera sur le site de l'APR une note qui montre la difficulté à comparer des données aussi élémentaires que la tranche d'âge pour les trois régions composant l'espace du Rhin supérieur : <http://www.apr-strasbourg.org/detail-document-583-.html>

restrictions budgétaires, ont mieux à faire que de rechercher ce qui existe de façon morcelée dans les rubriques et sous-rubriques des INS, et ayant trouvé les fichiers, d'engager un travail d'apurement et d'harmonisation pour les rendre propres à l'emploi⁷.

Combien de travaux de compilation ont été réalisés par des chercheurs qui, restés confidentiels, n'ont pas été repris par d'autres. Il y a là un déficit de capitalisation très coûteux pour la collectivité.

Une université américaine propose en ligne des données harmonisées des recensements de la population pour une soixantaine de pays (IPUMS, université du Minnesota⁸). Pourquoi l'Union européenne n'a-t-elle pas pris une telle initiative, au moins pour les pays membres ? On pourrait imaginer que la Commission, soucieuse du bon emploi de l'argent public et de l'efficacité de ses chercheurs, lance des appels d'offres dans le domaine de l'ingénierie statistique afin de proposer des méthodes permettant l'harmonisation des fichiers existants et l'optimisation de leur utilisation : choix d'indicateurs prioritaires à publier ? On pourrait commencer par deux grandes enquêtes : les recensements de la population et les enquêtes trimestrielles sur les Forces de travail (ces dernières étant déjà en partie harmonisées).

Techniquement, ce ne serait pas difficile à réaliser, au moins sur des champs limités dans un premier temps. L'Europe, qui ne cesse de rappeler la nécessité d'entrer dans la *Société de la connaissance* (Lisbonne 1980) et qui prône la *Recherche et l'innovation* (Programmes Cadres pour la Recherche et le Développement) trouverait là l'occasion de mettre en pratique ses propres principes.

⁷ On pourra lire la note <http://www.apr-strasbourg.org/membre/2054/aubry-bernard/document/605.html> qui figure en annexe d'un courrier adressé en 2010 au président de l'AUP (Autorité de la statistique publique) au Président du CNIS (Conseil national de l'information statistique) et du Directeur général de l'INSEE. Les idées contenues dans cette annexe avaient été présentées lors d'un colloque de la CUDEP (Conférence universitaire de démographie et d'études de population) qui s'est tenu à Strasbourg (mai 2010).

⁸ International Public Use Microdata Series <https://www.google.fr/#q=ipums+international>. Certaines données remontent aux années soixante, ce qui permet de donner aux analyses une profondeur historique. Il existe certes un projet CENSUS, (INED - Institut national d'études démographiques) http://projet.census.site.ined.fr/fr/le_projet_anr_census/, mais n'est pas une initiative portée par un programme de l'Union européenne. Voir aussi une analyse de contenu (pour les données de la France) <http://www.apr-strasbourg.org/membre/2054/aubry-bernard/document/604.html>